



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 26 - adhesion-charte-fleuve-sans-plastique

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnass **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnass)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Madame le maire expose au conseil que la commune souhaite signer une charte d'engagement pour lutter contre la pollution plastique des rivières, fleuves et océans.

80% des déchets plastiques trouvés en mer viennent des terres ; les micro plastiques sont partout, déjà présents dans nos rivières et nos fleuves avant d'être dispersés dans les mers et océans.

Même si l'impact d'une pollution peut être lointain, une grande partie des solutions est à terre afin de limiter la consommation de plastique et mieux gérer les déchets avant qu'ils ne polluent ce bien commun que nous devons préserver : l'eau.

Avec la signature de cette charte proposée par la fondation Tara Océan, la ville de Boé souhaite contribuer à maîtriser les impacts de nos activités humaines sur notre environnement quotidien en répondant de façon concrète à un enjeu clé du territoire et de la planète, pour aujourd'hui et pour demain.

Le travail réalisé en développant l'usage des écocups sur nos manifestations, la suppression du plastique à la cantine, des bouteilles et des verres en plastique lors de nos conseils municipaux... doit nous encourager à aller plus loin ; en incitant les locataires de nos salles à respecter un cahier des charges écologiques, en sensibilisant nos habitants et les visiteurs à changer leurs pratiques. Maison de Garonne pourrait participer à cet engagement collectif.

II - Considérants et références juridiques

Vu la charte proposée par la fondation Tara Océan,
Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ENGAGER : notre collectivité dans la charte « fleuve sans plastique »,

AUTORISER : madame le Maire à signer cette charte.

DIV N° 2023 70 026

Rapporteur : **Madame Christine FRECHET**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguët